



CONSEIL
D'ARCHITECTURE
D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'ARDÈCHE



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2011

0 2 4 6 8 10m

RAPPORT MORAL

RURAL & DURABLE!

Tel est l'intitulé du concours d'idées qui a indéniablement marqué l'activité du CAUE au cours de l'année 2011.

Une démarche innovante, unique, qui a permis de fédérer des intervenants et professionnels de renommée au sein du jury et de mobiliser de nombreux étudiants de la France entière.

Une démarche pour autant profondément ancrée dans la réalité ardéchoise, explorant les différents visages de la ruralité de notre département et révélant le dynamisme des « petites communes » qui le composent.

Et c'est bien le rôle du CAUE, que d'impulser une vision prospective du territoire et d'anticiper les problématiques architecturales et urbaines en vue d'élaborer à l'échelle des différentes collectivités des réponses de qualité, pertinentes et ambitieuses.

Le succès de cette démarche conforte le CAUE de l'Ardèche dans son positionnement, tant auprès des collectivités du département que des autres CAUE ou structures de l'architecture et de l'urbanisme au niveau régional.

Ce concours, conduit en partenariat avec le PNR des Monts d'Ardèche et la Direction des Territoires, illustre également la capacité des acteurs locaux de l'aménagement à travailler en totale complémentarité pour aider au mieux les élus et citoyens à construire les territoires ardéchois de demain.

Il me paraît légitime de remercier sincèrement toutes celles et ceux qui ont contribué à la pleine réussite de ce concours et particulièrement Philippe MADEC, architecte-urbaniste qui -malgré sa notoriété- a spontanément accepté de nous accompagner et de présider le Jury.

Rural et durable, pourrait également qualifier le CAUE lui-même. Rural au regard de son territoire d'intervention, et durable par sa capacité à s'adapter, à se (re)questionner pour satisfaire, en adéquation permanente avec les évolutions, aux attentes des ardéchois depuis bientôt 35 ans. L'activité de l'année, que vous découvrirez au fil des pages, en est une fois de plus le témoignage.

À l'automne 2011, les élus communaux et départementaux ont été appelés à voter les taux de fiscalité pour la mise en place de la réforme des taxes d'urbanisme.

Ce nouveau régime refonde le principe même de la ressource essentielle des CAUE.

La TDCAUE, taxe historique dédiée, instaurée lors de la création de nos structures, disparaît au profit d'une fraction de la part départementale de la taxe d'aménagement. Au-delà de la nostalgie que cela ne manque pas d'engendrer chez les pionniers, nous voulons y voir la preuve que les CAUE sont désormais totalement inscrits dans le paysage départemental et que leur légitimité d'acteurs de l'aménagement n'est plus à démontrer.

Michel CHANTRE
Conseiller Général
Président du CAUE de l'Ardèche



SOMMAIRE

- 5. ACTEURS DU CAUE
- 6. CENTRALES VILLAGEOISES PHOTOVOLTAÏQUES
- 8. CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS
- 15. CONCOURS D'IDÉES «RURAL & DURABLE!»
- 23. CONSEIL AUX PARTICULIERS
- 24. FORMATION DES ÉLUS & PROFESSIONNELS
- 26. FORMATION DES ENSEIGNANTS : LE PATRIMOINE INDUSTRIEL
- 27. ACTION PÉDAGOGIQUE : ARCHITECTURES UTOPIQUES
- 28. CAUE 07, LA REVUE N°2 & PAYSAGES TRANSFORMÉS
- 29. «ABANDONS...» EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE D'HENRI POL
- 30. FLEURISSEMENT, PAYSAGE ET CADRE DE VIE
- 32. RESSOURCES DOCUMENTAIRES & SITE INTERNET
- 34. ET ENCORE...

ACTEURS DU CAUE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres de l'Etat

Claude AGERON, directeur de la D.D.T.

et un représentant de la D.D.T.

Philippe GANION, architecte des bâtiments de France

Cécile BRENNAN-SARDOU, directrice académique

Membres des collectivités locales

Michel CHANTRE, président du CAUE, conseiller général

Robert ROUX, conseiller général

Jean-Pierre CONSTANT, conseiller général

Jacques ALEXANDRE, conseiller général

Jean-Paul MANIFACIER, vice-président du Conseil général

Olivier PEVERELLI, conseiller spécial auprès du président du Conseil général

Représentants des professions concernées

Patrice PIERRON, représentant de la fédération française du paysage

Sylvain NYSIAK, représentant le syndicat des géomètres Drôme-Ardèche

Mireille MICHEL, représentant le conseil régional de l'ordre des architectes

Yolaine ARNICHAND, représentant le syndicat des architectes de l'Ardèche

Personnes qualifiées dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement

Guy DELUBAC, représentant la société de sauvegarde des monuments anciens de l'Ardèche

Martin CHENOT, directeur de l'école nationale supérieure d'architecture de Saint-Étienne

Membres élus au scrutin secret

Francis DOUILLET, président du Pact H & D Ardèche

Pierre LAQUET

Barbara TOUZOT, plasticienne

Roger DEMAUVE, adjoint au maire de St-Martin-sur-Lavezon

Alain PONTAL, adjoint au maire de Charmes-sur-Rhône

Vincent TARRAYRE, conseiller municipal de Mayres

Représentant élu par l'ensemble du personnel du CAUE siégeant avec voix consultative

David MARTIN

Membres associés siégeant avec voix consultative

Jean-Paul POULET, président de la CCI de l'Ardèche

François-Régis MASSEBEUF, président de la chambre des notaires

Fabienne MUNOZ, présidente de la chambre de métiers et de l'artisanat

Jean-Luc FLAUGÈRE, président de la chambre d'agriculture

Gérard CHAPUIS, représentant l'association des maires de l'Ardèche

Luc BOUSQUET, directeur de la recherche et des partenariats, École Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon

Invités au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale

Lionel GALLO, commissaire aux comptes

MEMBRES ADHÉRENTS

106 COMMUNES

4 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

3 ORGANISMES DIVERS

5 PARTICULIERS

L'ÉQUIPE TECHNIQUE

Isabelle BON - Directrice - Architecte

Patrice FLAMBEAUX - Responsable d'études - Architecte

Rémy MAISONNEUVE - Responsable d'études - Urbaniste

Guylaine MAGNIEZ - Chargée de mission - Environnement

Myriam VAUTHIER - Chargée d'études - Architecte - Urbaniste

Cyril GINS - Chargé d'études - Paysagiste

Amaël RAPHANEAU - Chargé d'études - Architecte

David MARTIN - Infographiste

Marie-Ange ANDRÉ - Secrétaire

Corinne MARZIN - Comptable

Séverine MONDINO - Documentaliste - Chargée de communication

Alexandre LIVRIERI - Apprenti urbaniste (IUG)

Ingrid GOUJON - Stagiaire (ESA Angers)

CENTRALES VILLAGEOISES PHOTOVOLTAÏQUES

UNE DÉMARCHE EXPÉRIMENTALE

Pour répondre aux risques de développement hétérogène et individuel des capteurs solaires et aux enjeux énergétiques et climatiques, Rhônalpénergie-Environnement et les Parcs Naturels Régionaux (PNR) ont fait émerger une expérimentation collective des centrales villageoises photovoltaïques.

Cette démarche, actuellement en cours sur huit sites dans les cinq Parcs Naturels Régionaux de Rhône-Alpes, explore de nouvelles formes de développement des énergies renouvelables ainsi qu'un modèle reproductible et transférable à tout type de territoire. Cette démarche transversale croise les questions d'animation, de gouvernance, d'intégration paysagère, d'innovation technique et de financements locaux.

L'expérimentation vise à proposer l'implantation d'un nombre conséquent de capteurs, nécessitant au minimum 1000 m² de toitures groupées, tout en croisant les enjeux environnementaux, paysagers, patrimoniaux et socio-économiques du territoire.

Par ailleurs, cette démarche offre l'occasion aux propriétaires de bâtiments inadaptés au photovoltaïque (mauvaise orientation, masques, impact paysager, ...) de bénéficier de cette énergie en participant à ce projet collectif.

La Communauté de Communes d'Eyrieux-aux-Serres a été choisie pour accueillir cette démarche expérimentale dont elle porte l'animation assistée par le PNR des Monts d'Ardèche.

Le CAUE de l'Ardèche a été sollicité pour apporter son expertise en matière d'analyse paysagère afin de formuler les premiers enjeux patrimoniaux et paysagers du territoire, de contribuer au choix du site d'expérimentation et de proposer les premiers scénarios d'implantation.

La mission confiée au CAUE s'est déroulée en deux phases distinctes :

- Une analyse paysagère à l'échelle de l'intercommunalité en vue de repérer les sites d'expérimentation les plus pertinents ;
- La proposition de principes d'implantation sur le site d'expérimentation retenu.

PHASE 1: L'ANALYSE PAYSAGÈRE À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE

Dans son analyse paysagère, le CAUE a dû croiser plusieurs aspects afin de faire émerger le site présentant le plus d'intérêt pour initier la démarche.

Il s'agissait de disposer :

- d'une surface minimale de 1000 m² de toitures les plus groupées possible ;
- d'une exposition dominante est, sud et ouest ;
- d'une visibilité importante des sites, notamment depuis les principaux axes routiers, afin de favoriser l'affirmation et l'appropriation de la démarche ;
- d'une architecture vernaculaire traditionnelle afin de garantir la reproductibilité de la démarche.

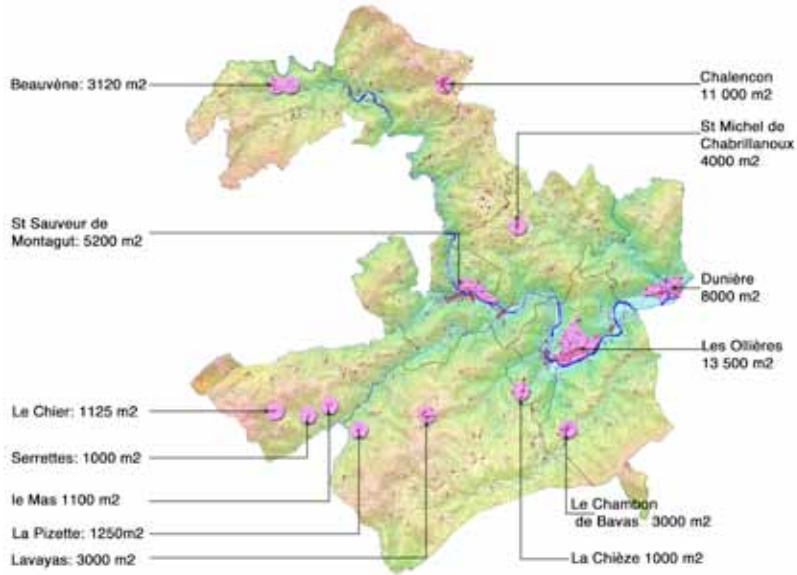
PHASE 2: PRINCIPE D'IMPLANTATION DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SOLAIRES

Le hameau du Chambon-de-Bavas accueille principalement des toitures à deux pentes couvertes de tuiles canal. Toutefois, les couvertures des remises et garages peuvent également être composées de toitures monopentes parfois couvertes de tuiles mécaniques ou de tôles.

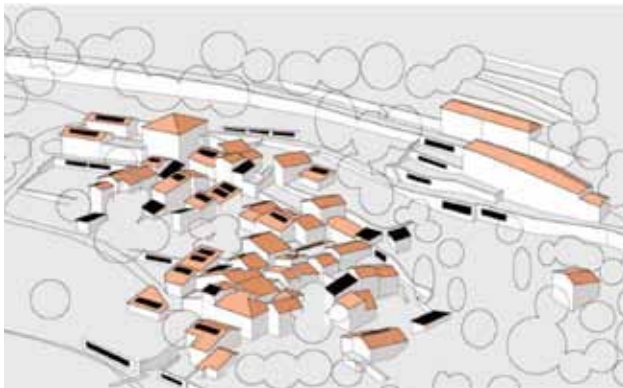
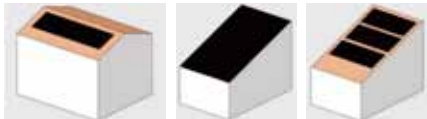
Il convient également de mentionner la présence d'un nombre important de murs de soutènement et de faïsses dans ce hameau construit sur une pente assez forte. Ces ouvrages vernaculaires peuvent également être supports potentiels de panneaux photovoltaïques solaires.

Ces singularités déterminent des principes d'implantations adaptées à chaque configuration.

CENTRALES VILLAGEOISES PHOTOVOLTAÏQUES



Carte de repérage des surfaces de toitures groupées minimales



Scénario d'implantation en fonction de la nature des toitures



Simulation sur le hameau du Chambon de Bavas de l'incidence paysagère de l'implantation de panneaux photovoltaïques solaires

BÂTIMENTS ET ESPACES PUBLICS

Comme nous l'avions évoqué dans le rapport d'activité du CAUE de l'année dernière, la demande en logements reste forte sur le département, en lien avec les problèmes de pression foncière. Parallèlement, nombre de bâtiments publics sont aujourd'hui en fin de cycle au niveau fonctionnel et normatif (consommation énergétique, accessibilité des personnes à mobilité réduite). Dans ce contexte, l'intervention du CAUE consiste souvent à élaborer un état des lieux des patrimoines bâtis communaux afin d'optimiser leur utilisation et de proposer un plan de restructuration et de rénovation sur la durée.

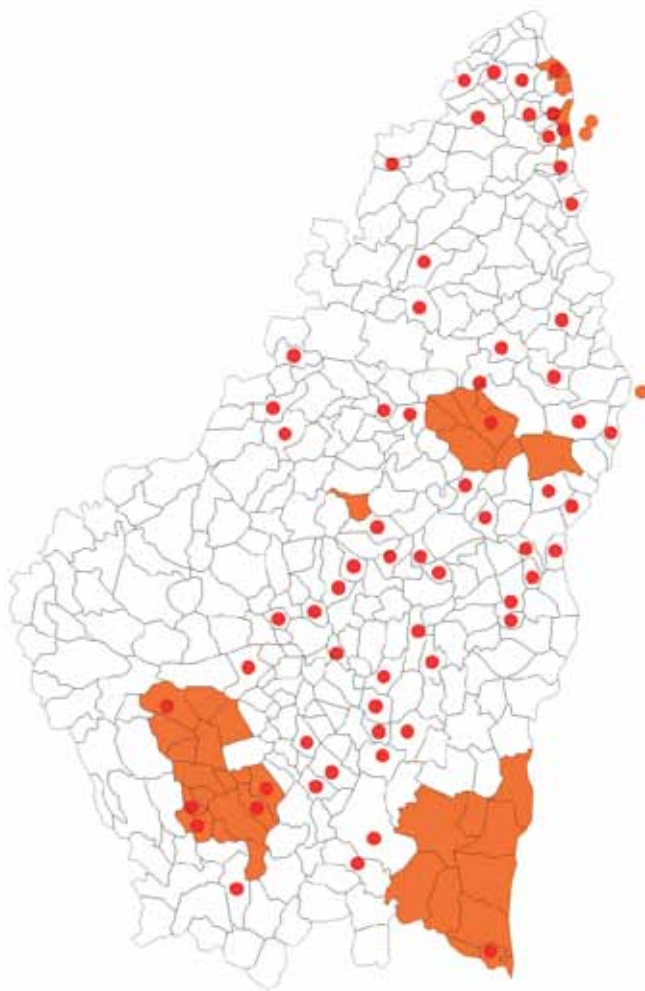
On relève également que les opérations communales portent de plus en plus sur des réflexions globales, qui conduisent à la mise en œuvre d'opérations mixtes (équipement/espaces publics et logements sociaux), comme à Vesseaux pour la réhabilitation de l'ancienne école en mairie avec des logements sociaux à l'étage (Vivaraï Habitat).

URBANISME RÉGLEMENTAIRE

La loi SRU a aujourd'hui plus de dix ans. Nombre de PLU élaborés en lieu et place des anciens POS sont désormais à réviser au regard de l'évolution des communes et de l'émergence des nouveaux enjeux de développement durable fixés notamment par le Grenelle II.

Cette période charnière constitue un moment privilégié pour évaluer les effets de la première génération de PLU. Et ce d'autant plus que les prochains PLU devront être compatibles avec les PLH et SCoT en cours de mise en œuvre, et jusqu'alors quasi inexistantes sur le département.

Cette évolution fait naître des réflexions à l'échelle de grands territoires (supra-communaux, voire bi-départementaux). Le CAUE est donc désormais appelé à accompagner les collectivités et structures en charge de ces projets, tels que le Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional ou les SCoT du Bassin d'Annonay et du Grand Rovaltain.



Carte des interventions du CAUE 07 en 2011 (communes et communautés de communes) dont 29 nouveaux dossiers.

AMÉNAGEMENT D'UNE NOUVELLE MAIRIE-BIBLIOTHÈQUE DANS LE CENTRE HISTORIQUE

Ce projet est le fruit d'une collaboration sur la durée entre la commune d'Andance et le CAUE. C'est à l'occasion de l'élaboration de son projet urbain, puis de sa mise en œuvre au travers du PLU, que la municipalité a prévu de déménager les locaux de la mairie-bibliothèque.

Dans un souci de dynamiser le centre bourg, ce projet prévoit la rénovation complète d'un bâtiment situé entre le quai du Rhône et la place du Cloître, en y associant la requalification de cette dernière. Les objectifs du projet visent d'une part à améliorer la fonctionnalité, l'accessibilité et l'identification du nouvel équipement, d'autre part à participer à la mise en valeur de la silhouette caractéristique du quai, à proximité de l'église classée, et enfin à assurer la liaison avec les espaces publics du centre (quai Clavel et traversée de la route départementale) récemment aménagés.

La mission du CAUE a consisté à identifier les besoins pour le nouvel équipement, à étudier la faisabilité du projet puis à formaliser le programme qui a permis la consultation d'équipes de maîtrise d'œuvre.

L'équipe retenue est composée des architectes mandataires Laurent BECHETOILLE et Mathias GOIRAND, des bureaux d'études MOUNIER PEYRIN (fluides), Franck REY (électricité), MATHIEU (structures), SOVEBAT (économie du projet), Patrice PIERRON (paysages, VRD). Elle a rapidement fait des propositions audacieuses avec une démolition partielle du bâtiment permettant d'optimiser les accès et de libérer des vues en transparence sur le fleuve. Au cours des études, une collaboration constructive s'est nouée entre les différents partenaires (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, services de l'Etat, futurs usagers et CAUE).



Esquisse du maître d'œuvre

UN NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE

Le CAUE de l'Ardèche a été consulté par la commune de Montpezat-sous-Bauzon pour l'accompagner dans son projet de construction d'un nouveau groupe scolaire, à proximité de l'école existante, aujourd'hui inadaptée aux besoins de la population.

Ce projet se situe dans un secteur en pleine mutation (la Prade) attenant au centre historique. Le collège est en restructuration, une nouvelle maison de retraite est en cours d'achèvement, un gymnase est en construction et une chaufferie bois a été réalisée pour alimenter l'ensemble des équipements.

Le projet de nouvelle école avait été intégré lors de l'élaboration du plan d'aménagement d'ensemble du secteur.

Le CAUE a, dans un premier temps, réalisé une étude de faisabilité pour cerner l'emprise et la surface de terrain nécessaires à la réalisation du projet ainsi que les coûts engendrés.

Dans un deuxième temps un dossier programme a permis de définir les surfaces à bâtir, l'organisation fonctionnelle et les équipements à réaliser.

Enfin, le CAUE a accompagné la commune pour la consultation de concepteurs organisée par le Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche.

Cinq équipes ont été retenues pour une audition (TAM-TAM à Saint-Privat, cabinet Vision à Avejan, Pascale Guillet à Laboule, 2H+G à La Voulte-sur-Rhône et le cabinet Fabre et Doinel à Aubenas). À l'issue des auditions, c'est le cabinet Vision qui a été retenu.



Site de la Prade, état actuel



Site de la Prade, principe d'aménagement



REVALORISATION DE BOURG

La commune de Plats est située sur le plateau Nord-Ardéchois, à proximité de Tournon-sur-Rhône. Elle compte 786 habitants.

Dans le cadre de son projet politique, Plats travaille activement sur la redynamisation, l'accessibilité et la sécurisation de son centre bourg et de ses équipements publics. Le centre village souffre en effet d'une perte de vitalité due, d'une part, à sa morphologie compacte et resserrée qui engendre des difficultés de circulation et de stationnement, et d'autre part à l'attractivité des terrains périphériques pour la construction neuve. Certains des équipements publics pâtissent également d'un défaut d'accessibilité.

Dans ce cadre, la municipalité a souhaité déplacer la bibliothèque municipale, jusqu'alors installée dans un bâtiment très exigu et peu accessible. Il s'agissait de créer un nouvel équipement qui puisse répondre correctement aux besoins d'accessibilité des personnes, notamment à mobilité réduite, et d'offrir aux habitants un cadre de lecture plus spacieux et confortable.

Pour ce faire, les élus ont imaginé réhabiliter un bâtiment communal situé en cœur de bourg. C'est dans la perspective de l'aider à préciser son projet de rénovation et d'en tester la faisabilité que la commune a sollicité le CAUE 07.

Tout d'abord ciblée sur une question de programmation architecturale, la réflexion menée par le CAUE avec les élus s'est rapidement élargie vers l'analyse des dysfonctionnements inhérents au centre bourg et renforcés avec la perspective du projet de bibliothèque. Dès lors, le CAUE a pu orienter la commune vers la nécessité de combiner l'aménagement de la nouvelle bibliothèque avec un projet de requalification des espaces publics, de sorte à réguler les conflits d'usage entre équipements existants (église et école privée) et futurs, résoudre les difficultés liées au stationnement et à la sécurisation des piétons, et revaloriser les qualités urbaines du centre bourg.

La commune a retenu en 2011 une équipe en charge de l'aménagement de la nouvelle bibliothèque, d'un local de service, et de la requalification de leurs abords.



Croquis du bâtiment à rénover



Plan de circulation



Simulation d'un aménagement de traversée de bourg

SYNTHÈSE ET MISE EN PERSPECTIVE DES PROJETS COMMUNAUX

Le CAUE de l'Ardèche a été sollicité par la commune de Saint-Joseph-des-Bancs afin de l'accompagner dans sa réflexion sur des projets de différentes natures.

Cette mission s'est traduite par la réalisation d'une analyse de synthèse et de mise en perspective des projets communaux dont les objectifs étaient :

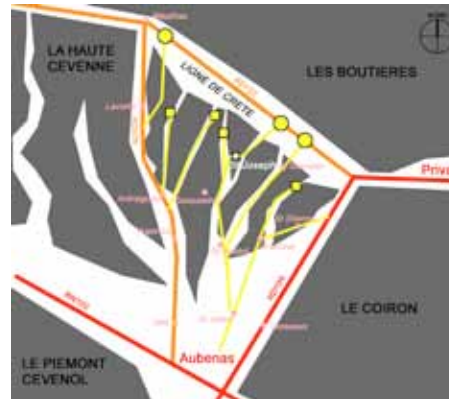
- un état des lieux de ces projets ambitieux,
- une analyse de leurs impacts en terme de foncier et de développement des infrastructures,
- une évaluation des priorités afin de proposer leur mise en cohérence pour poser les bases de réflexion d'un projet communal d'ensemble.

Bien que Saint-Joseph-des-Bancs soit une commune rurale située en montagne, c'est un village à forte identité, porteur depuis trente ans d'une dynamique qui lui a permis de se doter d'équipements exceptionnels pour un village de cette taille (piscine municipale, gîtes et auberge communaux, centre de vacances). Elle accueille également des événements importants.

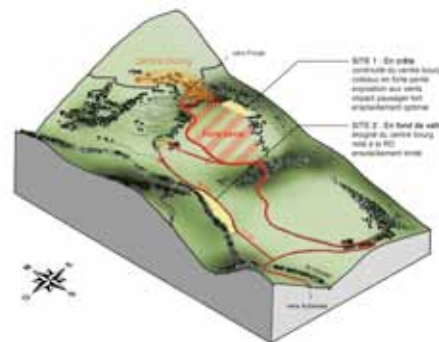
Différents projets en cours ou à venir ont été intégrés à cette étude :

- Deux projets structurants :
Le complexe sportif de la Plaine et la zone mixte activités/habitat de la Prade.
- Autres projets à court et moyen termes :
Densifier le quartier du Vignal; diversifier l'offre d'habitat; créer une maison médicalisée; rénover ou requalifier les équipements ou les espaces publics existants; favoriser le développement économique et assurer la mise en valeur du patrimoine.

L'étude de principes d'urbanisation sur ce territoire communal fortement contraint par la topographie a conduit à utiliser des outils particuliers : maquette, vues en relief, etc. ...



Fonctionnement territorial



Contraintes des sites de projets



Maquette d'étude

PROJET DE GREFFE URBAINE

La commune de Berrias-et-Casteljou est issue de la fusion des deux communes de Berrias et de Casteljou. Le territoire communal est ainsi composé de deux bourgs d'importance, l'un (Berrias) accueillant les principaux services communaux (mairie, école), l'autre (Casteljou) étant plus orienté vers les activités touristiques. Le projet du PLU communal en cours d'élaboration est d'accroître raisonnablement la population. Une opération de 10 logements a déjà été réalisée par Vivarais Habitat à l'entrée de Berrias. La commune souhaite densifier ce secteur dans un souci de cohérence territoriale. Elle possède par ailleurs une bonne partie du foncier envisagé pour cette opération.

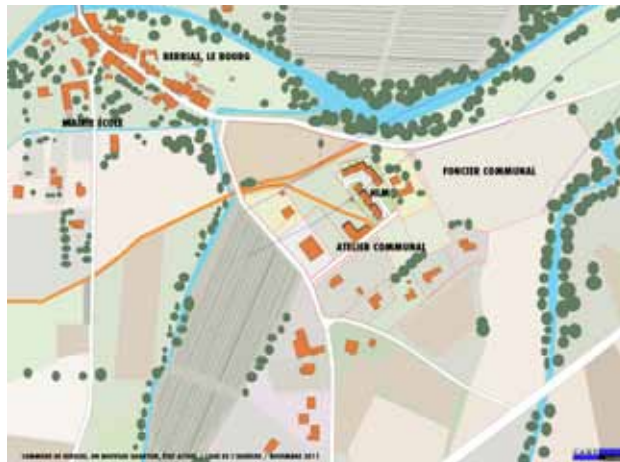
Le souhait de la municipalité est d'y installer des logements (locatifs et en accession à la propriété) et de créer éventuellement un lotissement communal. Il est aussi question de créer des services communaux (par exemple déplacement de la mairie pour permettre à terme l'extension de l'école) et éventuellement une surface de commerce de proximité.

Un nouveau quartier est une opération d'aménagement qui est partie prenante d'une politique à l'échelle de la commune toute entière. Quelle que soit l'envergure de l'opération, l'échelle du territoire (commune rurale) et le porteur de projet (public ou privé - ou les deux), un projet de nouveau quartier est une démarche de conception issue du triptyque habitants, objectifs du développement durable et spécificités du territoire (physiques, organisationnelles...). L'enjeu est de réaliser une greffe urbaine qui contribuera à la vie du bourg.

En 2011, le CAUE de l'Ardèche a accompagné la commune de Berrias et Casteljou dans sa réflexion sur son projet de nouveau quartier. Une analyse du site et du contexte urbain a été réalisée. Une approche des besoins et les conditions de leur mise en œuvre ont été établies.

La mise en perspective des conséquences du projet au regard du développement de la commune (plus particulièrement du bourg de Berrias) a permis de préciser les objectifs du PADD dans le PLU en cours d'élaboration.

Cette pré-étude a également permis d'apporter des éléments concrets pour une définition précise du projet et de son organisation sur le terrain choisi.



Principe d'aménagement



Vues du site et de son contexte bâti

ÉCO-LOTISSEMENT COMMUNAL

Creysseilles, située en centre-Ardèche, à 10 km de Privas, est une petite commune de 129 habitants. C'est un territoire contrasté, structuré sous forme de hameaux dispersés, sans centralité véritable.

Depuis quelques années, la proximité de Creysseilles avec la commune de Privas génère une attractivité qui a amené la municipalité à réfléchir à la forme et aux perspectives de son développement. Ainsi, la carte communale partielle approuvée en 2011 se concentre sur le hameau du Fêmeil, considéré comme stratégique pour le développement de la commune. La municipalité, propriétaire de près de 3 ha de terrain sur ce territoire, envisage d'y réaliser une extension de hameau. Il s'agit de renforcer la vocation centrale du hameau par l'accueil de nouveaux habitants et d'introduire une mixité d'usages sur le site.

Consciente de la qualité paysagère et des enjeux environnementaux de son territoire, la commune a souhaité mettre en place une démarche de type «éco-quartier». C'est dans cette perspective qu'elle a sollicité l'accompagnement du CAUE 07 dans la mise en œuvre de son projet communal.

Face à cette demande, l'intervention du CAUE auprès des élus s'est articulée autour de quatre étapes majeures :

- mettre en valeur les spécificités et les enjeux du site de projet (travail de pré-diagnostic), vérifier la faisabilité technique du projet ;
- présenter et partager des expériences « d'éco-lotissements » similaires aux ambitions formulées par la commune ;
- définir les outils opérationnels adaptés au projet communal : en particulier, identifier les leviers d'encadrement de la composition et de l'aménagement du futur lotissement, les modalités d'implantation et l'aspect des futures constructions ;
- rédiger le programme de consultation pour trouver les prestataires en mesure de réaliser la conception et l'aménagement du lotissement communal, accompagner la commune dans la dévolution de son marché.

La commune retiendra les prestataires en charge de la composition et de l'aménagement de son éco-lotissement au cours de l'été 2012.



Le site de projet aménagé en terrasses



Principes de desserte suivant les courbes de niveau

RURAL & DURABLE!

/// Concours d'idées /
pour un habitat durable en Ardèche

ouvert aux étudiants
en architecture

**Date limite
d'inscription**
10 janvier 2011

RECHERCHE

" Éco-quartier rural "

3 prix de 1000€

décernés par un jury
présidé par Philippe MADEC

Indemnité de participation 300€

Informations et inscriptions

CAUE de l'Ardèche

Tél : 04 75 64 36 04

<http://www.archi.fr/CAUE07/>

CAUE

de l'Ardèche

Centre
d'Études
et de
Recherche
URBAINES



Philippe
MADÉC
Architecte
URBAIN



POUR UN HABITAT DURABLE EN ARDÈCHE

UN ÉCO-QUARTIER EN MILIEU RURAL ?

Quels sont les enjeux de développement urbain des territoires ruraux à l'heure de l'urbanisme durable ? Quelles formes urbaines inventer pour ces territoires ruraux, quelles typologies de logements imaginer pour répondre aux besoins et aux modes de vie des populations de ces territoires ?

S'inscrivant dans ces questionnements, le CAUE de l'Ardèche en partenariat avec la DDT 07 et le PNR des Monts d'Ardèche et avec le soutien de la DREAL Rhône-Alpes, a lancé auprès des étudiants en architecture, urbanisme et paysage le concours d'idées «Rural et durable!» sur le thème de l'urbanisme et de l'architecture durables.

Partant en effet du constat que les expériences en matière d'éco-quartier font exclusivement appel à un répertoire urbain, ce concours s'est ancré dans la réalité territoriale ardéchoise en s'appuyant sur les projets de nouveaux quartiers de trois communes engagées dans des réflexions de développement de leur village, avec une perspective d'aménagement à court ou moyen terme.

Ainsi, le concours s'est déroulé parallèlement sur trois sites représentatifs de la diversité des territoires ruraux ardéchois :

« Le rural dans sa perception traditionnelle » : Saint-Andéol-de-Vals
« Le rural touristique et résidentiel » : Lagorce
« Le rural proche des villes » : Chomérac

Bien qu'ils n'aient pas de portée opérationnelle directe, les projets issus de ce concours d'idées alimenteront la réflexion des élus, et participeront à l'animation du débat public organisé par les municipalités avec leur population et leurs partenaires institutionnels. Mais s'agissant de l'expression de propositions innovantes en termes de composition urbaine et de forme architecturale, les enseignements de ce concours seront avant tout le support d'une réflexion plus globale sur les questionnements en matière d'éco-quartiers ruraux pour l'ensemble de notre territoire.

LES TEMPS FORTS DU CONCOURS : UN AN DE TRAVAIL ET DE RÉFLEXION

Décembre 2010 / Janvier 2011 :

Une mobilisation à l'échelle nationale

Diffusé en décembre 2010, l'appel à candidature a suscité un fort engouement auprès des étudiants.

Parmi la vingtaine de candidatures reçues, trois équipes (de trois à quatre étudiants) ont été sélectionnées sur chacun des sites.

Inscrits en école d'architecture, d'ingénieurs ou en institut d'urbanisme, les étudiants sélectionnés sont en formation à Nancy, Marseille, Saint-Étienne, Grenoble, Lyon et Paris.

Février 2011 : La découverte des territoires

Après avoir été accueillis à Privas par le CAUE et ses partenaires, les étudiants sont reçus sur site par les élus des communes concernées pour deux jours d'échanges et de partage. L'occasion pour certains étudiants d'être confrontés pour la première fois au milieu rural et à ses spécificités professionnelles.

Avril 2011 : « Workshop » avec Philippe MADEC, Président du jury,

Premières idées, première rencontre avec le président du jury, première confrontation entre les équipes... Une journée de travail particulièrement fructueuse, marquée par un excellent état d'esprit et une mobilisation sans faille. À l'évidence, la qualité des réflexions est la seule priorité des participants.

Septembre 2011 : Audition des équipes, jury... et palmarès

Après l'éternelle « charrette », début juillet, pour rendre les projets en temps et heure, chaque équipe a présenté son projet devant le jury qui avait la lourde tâche d'établir un palmarès.

Cette journée, probablement la plus dense et la plus riche de tout le concours, s'est distinguée par la qualité des présentations des équipes et par la teneur des échanges au sein du jury.

CONCOURS D'IDÉES «RURAL & DURABLE!»

Décembre 2011: Remise des prix, les projets et le palmarès dévoilés

Fin du suspens pour les équipes dont la mobilisation est restée sans faille et qui étaient toutes présentes pour cette soirée de clôture.

Après la découverte des projets exposés, le public a assisté à la remise du palmarès et à la projection du film « Lagorce en question » réalisé par Inedit Films dans le cadre de l'enquête participative.

Enfin la rencontre s'est terminée par la conférence de Philippe Madec: « vers le projet rural »

L'exposition des projets au CAUE s'est prolongée jusqu'au début du mois de mars.



UN PALMARÈS À LA HAUTEUR DES PROJETS

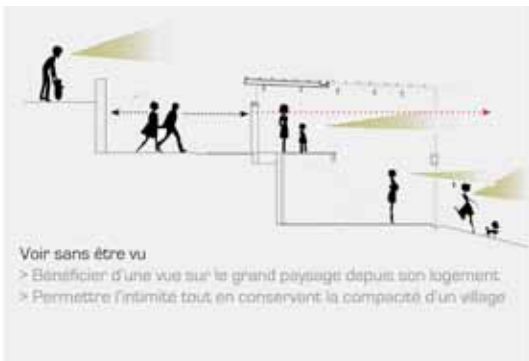
Face à la qualité des projets présentés, le jury a choisi de distinguer non pas trois, mais quatre équipes, qui se sont vu décerner un premier prix.

SAINT-ANDÉOL-DE-VALS

Projet lauréat: Agrégation contemporaine

Par Mélanie Daniel et Séverine Chemin, architectes diplômées d'État et étudiantes à l'institut d'urbanisme de Grenoble.

L'équipe a travaillé sur l'existant pour l'articuler avec un projet résolument contemporain dont l'une des qualités est sa vision économe. Le quartier est réfléchi dans une continuité bâtie du centre bourg. La densité des logements mitoyens tire partie de la topographie des lieux en ménageant les vues et des perspectives sur le grand paysage.



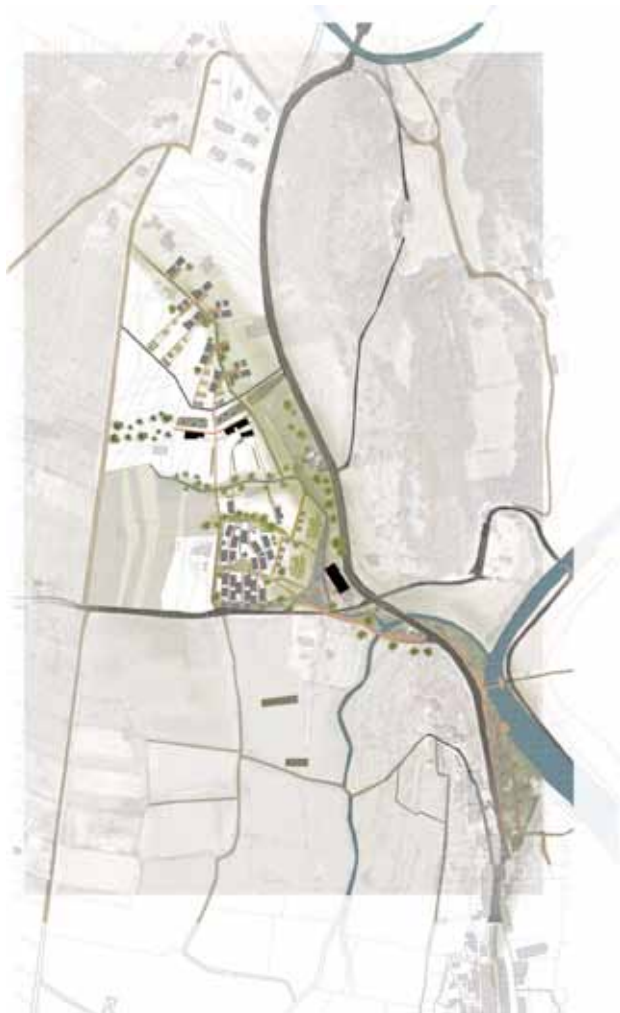
CONCOURS D'IDÉES «RURAL & DURABLE!»

LAGORCE

Projet lauréat : Infiltration

Par Delphine Bugaud, Alice Gras et Timothée Soheylian, étudiants à l'école nationale supérieure d'architecture de Grenoble.

Le projet repose sur une analyse fine du territoire, en particulier des cheminements d'eau et la manière dont ils ont façonné le site. Le projet d'architecture propose une réinterprétation contemporaine du vieux bourg en reprenant le vocabulaire de la densité, des ruelles étroites, des espaces transitoires entre public et privé. L'équipe a également imaginé une réhabilitation audacieuse de la cave viticole présente sur le site.



CONCOURS D'IDÉES «RURAL & DURABLE!»

CHOMÉRAC (2 LAURÉATS EX ÆQUO)

Projet lauréat (ex æquo): Chomérocks

Par Mathieu Biberon, Anaïs Chesneau, Yolaine Giovannini et Manuel Henry, étudiants à l'école nationale supérieure d'architecture de Grenoble.

Cette équipe a mis en avant les richesses du territoire, notamment la pierre des carrières de Chomérac. L'imbrication entre espaces publics et espaces privés est particulièrement soignée ; les ambiances dues à la réinterprétation de la pierre locale dans la construction font la spécificité de ce projet.



VIVRE ENSEMBLE DANS DES TERRASSES EN PIERRE

LA RUE EN GABION CRÉATRICE D'ESPACES PUBLICS



Projet lauréat (ex æquo) : Irrigations

Par Lauréna Cazeaux, Benoît Contet et Caroline Dessolin, architectes diplômés d'État, étudiants à l'école nationale des travaux publics de l'État (Vaulx-en-Velin) et à l'institut national des sciences appliquées de Lyon.

Le projet s'appuie sur une trame d'espaces publics et d'usages diversifiés qui articule les nouveaux quartiers avec le centre village. Il propose une multitude de typologies bâties qui réinterprètent de manière actuelle la densité du vieux bourg et explorent les possibilités d'un habitat individuel plus durable.



ENRICHIR LE CONCOURS AVEC DES ACTIONS PÉDAGOGIQUES

LE CADRE PÉDAGOGIQUE DE L'ACTION

En lien avec le programme scolaire, un travail a été mené afin de sensibiliser les élèves aux enjeux du développement et de l'aménagement durables. Les écoles des trois communes participant au concours d'idées ont ainsi été associées au projet : une classe de CM1 et CM2 à Lagorce, une classe unique à Saint-Andéol-de-Vals et une classe de CM2 à Chomérac.

Le CAUE est intervenu trois demi-journées auprès de chaque classe. Au cours de ces rencontres, dont certaines ont été organisées sur le terrain, plusieurs questions ont été abordées :

LES PAYSAGES PERÇUS

Les élèves ont appris à repérer les lignes essentielles du paysage et acquis le vocabulaire nécessaire à la description de ce qu'ils observent. Ce matériel en poche, ils ont pu interpréter les logiques d'implantation des hommes et l'évolution des paysages.

LES ESPACES VÉCUS

Les élèves ont travaillé à partir de leur propre expérience d'usagers d'un lieu. Ils ont pu analyser la qualité et l'ambiance des différents espaces, expliquer leur ressenti et proposer des solutions pour améliorer l'existant.

L'AMÉNAGEMENT D'UN QUARTIER

À l'issue de ces deux demi-journées et à l'instar des candidats du concours, les élèves ont pu se projeter dans l'avenir de leur commune en imaginant, sous forme de maquettes, l'aménagement d'un nouveau quartier.

Cette sensibilisation a permis de constater à quel point les enfants sont attentifs à leur cadre de vie et surtout à tout ce qui le modifie. Le passage du statut de spectateur à celui d'acteur est un temps fort qui a favorisé la confrontation entre leurs rêves et la réalité du partage d'un espace.



CONSEIL AUX PARTICULIERS

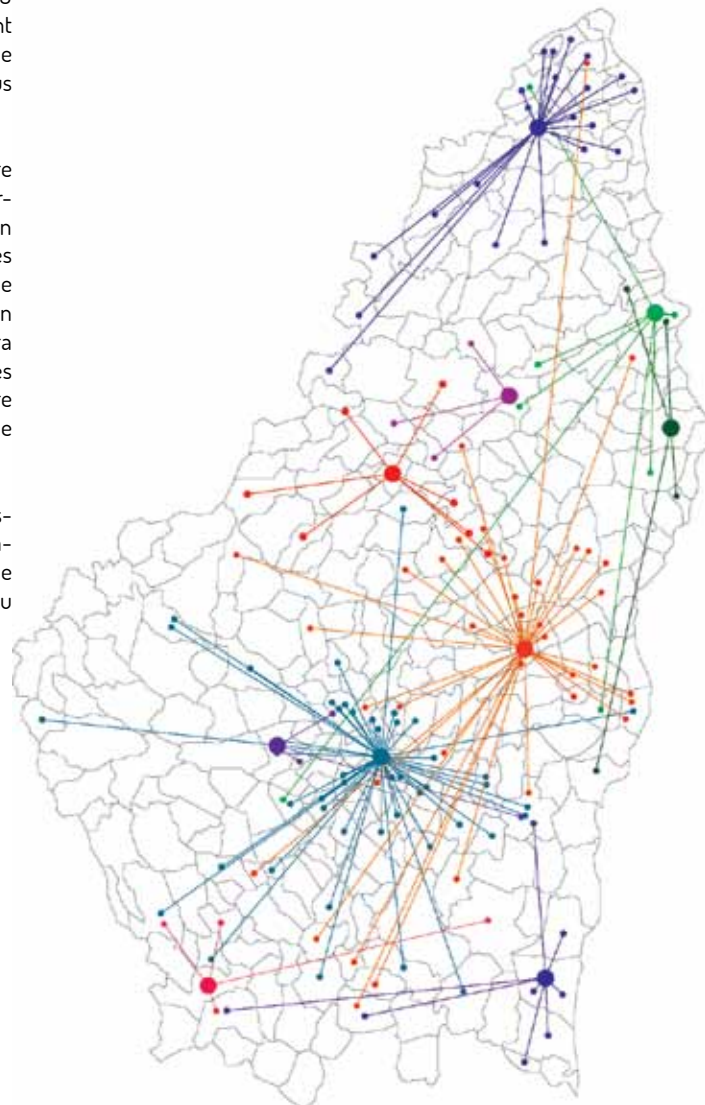
Avec 200 particuliers rencontrés en 2011, l'activité du CAUE reste dans des chiffres comparables aux années précédentes (entre 179 et 220 rendez-vous). Les projets des particuliers rencontrés sont relativement répartis sur le département. La carte ci-contre révèle l'importance d'une répartition des lieux de permanences au plus près des territoires.

Les permanences d'Aubenas, de Privas et dans une moindre mesure d'Annonay confirment leur rôle de pôle territorial important (respectivement pour le sud, le centre et le nord Ardèche). En revanche, celles du centre du département, qui sont plus éloignées des principaux centres urbains, peinent à accueillir plus d'une dizaine de personnes par an. Bien qu'il soit nécessaire de mettre en relation leur fréquentation et le niveau de construction du secteur, il pourra être envisagé de développer une communication spécifique sur les territoires couverts par les permanences du Cheylard, de Lamastre et de Saint Péray où, par ailleurs, le CAUE est très présent avec le conseil aux collectivités.

Pour l'année à venir, le partenariat renforcé avec le service instructeur de la ville d'Annonay, au travers d'une convention comprenant un accompagnement des permis d'aménager et une aide ponctuelle sur les rénovations en centre ancien, doit permettre au CAUE de développer et compléter cette mission.

LIEUX DE PERMANENCES :

Aubenas
Le Cheylard
Tournon-sur-Rhône
Annonay
Bourg-Saint-Andéol
Lamastre
Les Vans
Jaujac (PNR)
Privas
Saint-Péray
Vallon-Pont-d'Arc
Vinobre (conseils spécifiques zone d'activités)



Carte de mise en relation permanences/projets

FORMATION DES ÉLUS & PROFESSIONNELS

URBANISME DURABLE EN ARDÈCHE - DES ENJEUX AUX OUTILS

L'année 2011 marque l'aboutissement du programme pluriannuel de formation des élus sur l'urbanisme, organisé en partenariat avec le PNR et les contrats de développement Ardèche verte, Ardèche méridionale et VALDAC

Les deux dernières sessions de ce cycle ont rencontré une fois de plus un franc succès.

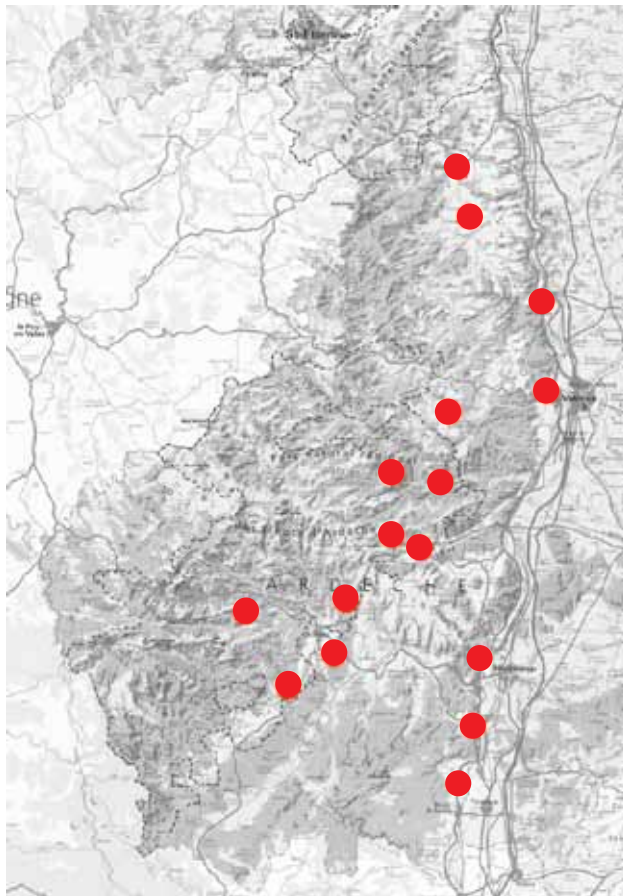
En février, une journée a été proposée sur le thème « marchés publics et développement durable » à Guilhaud-Granges. Plus de 50 participants ont pu apprécier les exposés de Maître Bouillon et de Jean-Pierre Marielle qui ont mis en perspective les enjeux de la programmation, et notamment l'expression des exigences de qualité en matière de développement durable, dans le processus de la commande publique.

À l'automne le programme s'est achevé par une journée sur la question du foncier organisée à Annonay. La participation record de 134 personnes témoignait de l'intérêt de ce sujet sur lequel de nombreux intervenants avaient été mobilisés. Les regards croisés d'experts tels que Françoise Rouxel, Yves Chalas et Frédéric Coulon, qui ont alimenté les débats du matin, ont fait place l'après-midi à des témoignages d'élus et d'acteurs de l'aménagement (Maire de Tramaye, Epora et DDT). Enfin une table ronde a permis d'échanger sur la contribution des différents échelons territoriaux à une meilleure gestion collective du foncier. Gérard Leras, Denis Sauze et Pierre-Antoine Landel ont ainsi présenté les stratégies foncières mises en œuvre respectivement par la région Rhône-Alpes, les SCoT du Bassin d'Annonay et du grand Rovaltain.

Le bilan de ce cycle de formation, qui a réuni près de 1000 participants au cours des 18 rencontres, apparaît très positif.

Les retours d'évaluation font état d'une large satisfaction de ce programme dense et complet dispensé sur l'ensemble du territoire. Afin de construire les prochaines actions de formation, certains éléments sont à relever plus particulièrement :

- La proximité géographique des sessions de formation a été appréciée. Elle permet une plus large mobilisation des élus, mais également des échanges au sein d'assemblées plus restreintes. Ce format présente en outre l'intérêt de sortir d'une présentation purement théorique pour s'ouvrir sur des analyses d'expériences ou des visites de terrain.
- La mise à disposition des supports de présentation sur les sites Internet du CAUE / PNR a fait l'objet de nombreux téléchargements. Ils constituent une veille documentaire dont l'usage dépasse le temps de formation.
- Le regroupement d'une offre de formation au sein d'un cycle pluriannuel clairement identifiable a permis de proposer une lisibilité d'ensemble et ainsi de mieux articuler les thématiques entre les sessions. Certains participants ont de ce fait largement suivi le cycle.
- Les participants ont pu identifier les différents acteurs de l'aménagement dans le Département et ainsi amorcer les démarches de projet qu'ils souhaitent étudier. Cette mise en réseau permet également à chacun des acteurs d'enrichir ses propres pratiques.



Localisation des sessions

(plusieurs réunions ont été organisées dans un même lieu)

FORMATION DES ENSEIGNANTS : LE PATRIMOINE INDUSTRIEL

Les CAUE de la Drôme et de l'Ardèche ont été sollicités par la DAAC* de l'Académie de Grenoble pour organiser une formation auprès des enseignants sur le thème de l'architecture et du patrimoine industriel.

Deux journées ont été proposées s'appuyant sur deux ensembles architecturaux remarquables : la Cité Blanche de l'usine Lafarge du Teil et la Cartoucherie de Bourg-lès-Valence. Cet ensemble de logements ouvriers unique d'une part et ce projet de reconversion d'envergure nationale d'autre part ont permis d'introduire la question patrimoniale à différentes échelles puis d'illustrer l'intérêt du patrimoine comme support du projet architectural et urbain.

Les différentes interventions en salle et les visites de sites se sont articulées autour du programme suivant :

1^{ère} journée en Ardèche : « LES PATRIMOINES COMME TÉMOINS D'UNE HISTOIRE EN DEVENIR »

1. l'Ardèche, un département industriel
2. le Teil, une ville et un territoire façonnés par l'industrie
Constitution et vie du site de production
Dimension historique et sociale de l'urbanisation du Teil
Le logement ouvrier : approche historique
3. la Cité Blanche
Description de la Cité Blanche
La Cité Blanche reconnue patrimoine
4. Architecture et patrimoine industriel
Éclairages sémantiques : notions, vocabulaire d'architecture
Quelques grandes références de reconversion du patrimoine industriel

2^e journée en Drôme : « DE L'EVIDENCE PATRIMONIALE À L'EXPERIENCE PATRIMONIALE »

1. L'Évidence patrimoniale...
L'évolution de la notion de patrimoine
La présence d'un patrimoine industriel drômois important et varié
2. L'Expérience patrimoniale - la réutilisation de la cartoucherie
L'héritage construit / la fonction réinventée

3. la Cartoucherie, un héritage industriel pour la Drôme
Du rapport à l'histoire au rapport à l'émotion - mémoires des lieux
4. le Patrimoine : facteur de développement et de dynamique urbaine
Le site de Latour-Maubourg (ancienne friche militaire)

24 enseignants drômois et ardéchois ont pu bénéficier de cet éclairage et, dans le cadre de la réforme des programmes scolaires et de la création de l'option histoire des arts, auront la possibilité de réutiliser ces notions. Ils ont souligné la richesse de ce stage qui a mobilisé de multiples intervenants.

La première journée a ainsi bénéficié des exposés de Philippe GANION (ABF), Yvonne LECLERE (CIUP), Cyril DUMONTET (Conseil général) et des CAUE.

* Délégation Académique à l'Action Culturelle



Visite de la Cité Blanche



Les stagiaires dans les locaux du centre de formation Lafarge à Viviers

ACTION PÉDAGOGIQUE : ARCHITECTURES UTOPIQUES

Dans le cadre de sa mission de sensibilisation, notamment auprès des jeunes, le CAUE 07 est intervenu auprès de deux classes de premières SES et option Arts Plastiques du Lycée du Sacré-Cœur.

Les objectifs généraux, définis en concertation avec les enseignants responsables, visaient trois enjeux en particulier :

- apprendre aux élèves à porter un regard critique sur leur environnement bâti et non bâti ;
- les amener à réfléchir sur le lien entre architecture / aménagement de l'espace et société ;
- réaliser une production collective, rassembler des élèves de sensibilités différentes sur un sujet commun.

Dans ce contexte, et en cohérence avec les enseignements dispensés dans le cursus scolaire des élèves, la thématique du logement social a été retenue et développée, successivement de manière collective ou adaptée à la spécialité des classes concernées. Ainsi, le logement social a été abordé sous un angle, en particulier historique et économique pour les élèves de la section SES, tandis que les lycéens de l'option Arts Plastiques ont bénéficié d'une approche plus plastique et technique de l'architecture.

Six interventions en classe, une journée de visite à Lyon (la Cité des États-Unis de Tony Garnier et le quartier de Gerland) et trois ateliers ont été organisés et encadrés par le CAUE au cours de l'année scolaire. Il s'agissait en effet d'apposer une réalité matérielle, construite et vécue, aux éléments de compréhension abordés au cours de séances de travail plus théoriques.

Parallèlement, un travail d'expérimentation a été mené par les élèves d'Arts Plastiques avec la médiathèque de Privas autour de la notion d'architecture utopique. Une maquette de ville utopique, entièrement réalisée en matériaux recyclés, a été produite par les élèves puis accueillie et valorisée dans les locaux du CAUE lors d'un vernissage et d'une exposition prolongée. À cette occasion, les élèves ont pu expliquer leur démarche et commenter leur travail devant un public attentif d'élèves et de parents, en présence de membres du conseil d'administration du CAUE.



CAUE 07, LA REVUE N°2 & PAYSAGES TRANSFORMÉS

PATRICE PIERRON, DU PAYSAGE... À L'ESPACE PUBLIC.

Le premier numéro de la Revue, consacré à l'architecte Hubert Mesnier, avait reçu un accueil enthousiaste. L'idée maîtresse du second numéro a été de parler du paysage et de l'environnement à différents niveaux de lecture (le parcours du grand paysage à l'espace public) à partir du travail de Patrice Pierron, paysagiste.

Des contributions de rédacteurs d'horizons très différents ont été sollicitées : Jean-Louis Elzéart photographe, Cyril Gins paysagiste au CAUE de l'Ardèche, Yves Belmont architecte à la DRAC Rhône-Alpes, Sébastien Giorgis paysagiste conseil de l'État, Christophe Gonnet artiste sculpteur, Martin Chénot architecte urbaniste de l'État et directeur de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Saint-Étienne, Albert Salomon maire de Montpezat-sous-Bauzon, Patrice Flambeaux architecte au CAUE de l'Ardèche et enfin Hubert Mesnier architecte.

Ces regards croisés ont permis de confronter de nombreux thèmes autour du paysage et de l'espace, comment la notion de paysage et sa définition ont évolué dans le temps, à quel moment le paysage est perçu tel que défini aujourd'hui, jusqu'à la conception d'un espace public.

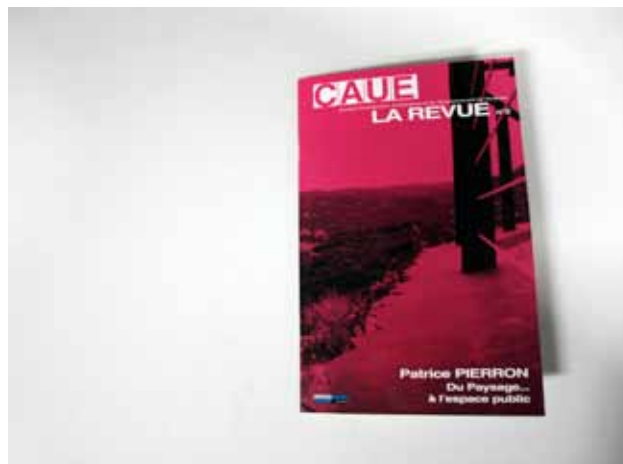
De nombreuses photos des réalisations de Patrice Pierron illustrent les articles proposés.

QUINZE PROJETS QUI CHANGENT LE TERRITOIRE

Cette exposition a été réalisée par la Fédération Française du Paysage Rhône-Alpes, Bourgogne, Auvergne et Franche-Comté. Elle explore sept thématiques à partir de quinze projets, ce qui permet d'aborder la pratique contemporaine des paysagistes, acteurs de la mutation du territoire. Fruits de rencontres particulières entre un site, des concepteurs, des maîtres d'ouvrage et des jardiniers gestionnaires, ces « transformations » témoignent d'une capacité à offrir de nouveaux espaces d'appropriation pour le public, dessinant aujourd'hui les paysages de demain.

L'Ardèche est présente dans cette exposition. Parmi les quinze projets exemplaires se trouve celui des belvédères des gorges de l'Ardèche, conçu par Patrice Pierron, paysagiste.

L'exposition présentée dans le hall du CAUE à Privas du 21 octobre au 21 novembre 2011 offrait ainsi un réel écho au contenu de la revue.



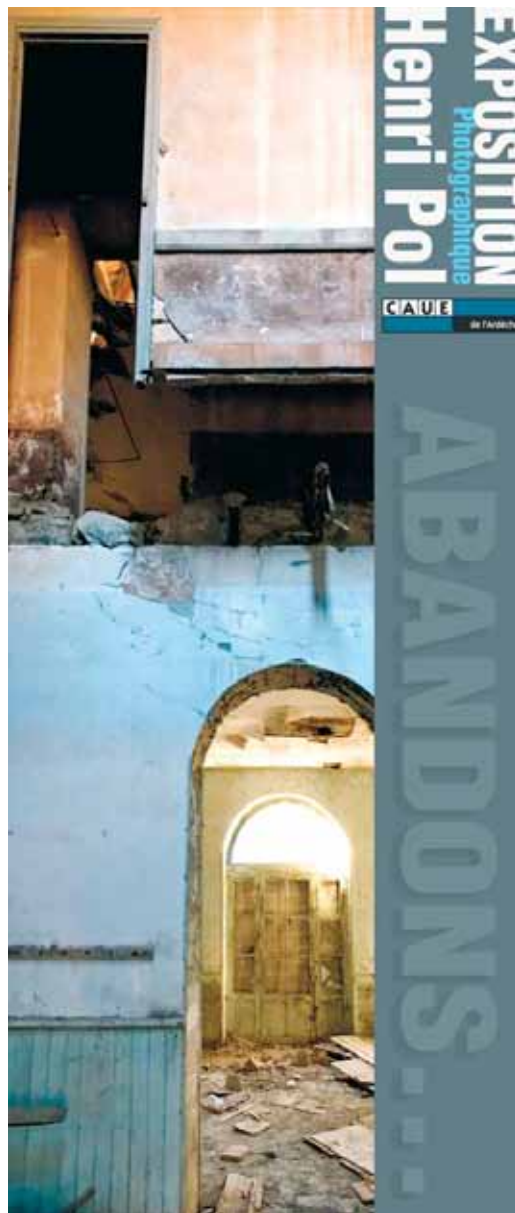
N.B: La revue est disponible gratuitement au CAUE.

« ABANDONS... » EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE D'HENRI POL

Plus de 200 personnes sont venues dans les locaux du CAUE, dont une centaine lors des journées du Patrimoine, pour voir l'exposition « Abandons... » spécifiquement réalisée par Henri Pol à la demande du CAUE. Parmi ces visiteurs, se trouvaient notamment une classe de terminale du lycée d'enseignement professionnel Notre-Dame et une classe de seconde du lycée du Sacré-cœur.

Les journées du Patrimoine 2011 ont été l'occasion, pour le CAUE de l'Ardèche et la mairie de Privas, de renouveler leur partenariat autour d'une action culturelle. Henri Pol, postier et photographe sur l'Ardèche, était au cœur de cette manifestation avec deux expositions: « Abandons... », une création financée par le CAUE de l'Ardèche, et « Héritages? », présentée à la mairie de Privas.

Deux expositions dont l'objectif avoué est d'interpeller les citoyens sur leurs modes de vie, leurs habitudes et leurs pratiques. Présentées dans les locaux du CAUE, les vingt-cinq photographies d'« Abandons... » nous questionnent sur notre patrimoine, et son devenir à l'heure du développement durable. Rénovation, reconstruction, réhabilitation... L'avenir est aussi, peut-être, dans les bâtiments désaffectés qui côtoient nouveaux quartiers, lotissements et zones commerciales.



FLEURISSEMENT, PAYSAGE ET CADRE DE VIE

LES FORMATIONS

"LE VÉGÉTAL DANS L'AMÉNAGEMENT" - 12 OCTOBRE 2011

La journée de visite à Lyon sur le thème "le végétal dans l'aménagement" a réuni 29 personnes.

La matinée a été consacrée à la découverte commentée du parc de la Tête d'Or. D'une superficie de 105 hectares, ce parc est actuellement un des plus beaux et des plus grands parcs urbains de France. Il est géré de façon différenciée et a reçu la certification ISO 14001 en 2005, ainsi que le label «jardin d'excellence» en 2006.

L'après-midi s'est poursuivie par la visite des aménagements des berges du Rhône.

Du parc de la Tête d'Or jusqu'à Gerland, soit sur 5 km, celles-ci sont désormais intégralement réservées aux piétons et aux circulations douces. Les lieux traversés déterminent neuf ambiances différentes s'inspirant de l'identité des quartiers traversés. D'amont en aval, les aménagements progressent du naturel au plus sophistiqué. Pour ce projet, le grand Lyon a très fortement joué la carte de la concertation afin de démontrer l'importance du débat public dans les aménagements urbains.

"DU PROJET DE FLEURIR À L'ACCESSION À LA PREMIÈRE FLEUR" - 17 JUIN 2011

23 personnes ont participé à la visite de trois communes ardéchoises primées au niveau régional : Colombier-le-Jeune, Boucieu-le-Roi, Tournon-sur-Rhône. Le concours des villes et villages fleuris récompense les communes qui améliorent la qualité du cadre de vie. En 50 ans, ce concours a pris une telle ampleur qu'il concerne aujourd'hui une commune sur trois en France.

Les critères ont beaucoup évolué depuis l'origine mais la qualité reste la ligne directrice.

En Ardèche, peu de communes ont obtenu cette distinction régionale mais leur nombre va croissant. La journée proposée a eu pour objet d'aller à la rencontre de trois d'entre elles. Les équipes (élus, techniciens, particuliers) qui travaillent au fleurissement de ces communes ont expliqué leurs démarches et présenté leurs réalisations.



LE CONCOURS 2011

LES ÉLÉMENTS MARQUANTS POUR 2011

La participation au concours est stable (entre 55 et 60 communes) et les communes participantes montrent beaucoup de dynamisme et d'idées originales: jardin d'hôpital, jardins pédagogiques, campagne d'information du public, micro-implantations florales, ...

La prise en compte du développement durable dans les pratiques du fleurissement se fait de plus en plus visible. Diverses techniques pour économiser l'eau et le temps de travail se répandent dans les communes: utilisation du broyat de végétaux, utilisation de vivaces et sélection de plantes adaptées.

Le département de l'Ardèche compte 339 communes dont 250 de moins de 500 habitants. Cette situation provoque un déséquilibre dans le nombre de communes pour chaque catégorie selon le règlement national. Les plus petites communes se trouvaient en compétition avec un nombre important de communes alors que les plus grandes n'avaient que peu de concurrents. Dorénavant, sur proposition du CAUE, le nombre de catégories est passé de trois à cinq, permettant à chaque collectivité d'être en compétition avec un nombre presque identique de communes quelle que soit sa catégorie.

LA REMISE DES PRIX

La remise des prix a été marquée par la présentation de plusieurs initiatives originales telles que la Guérilla jardinière et le Park'(ing) day.

- La guérilla jardinière prend des formes très variées mais elle est la culture illicite du terrain d'autrui (friche routière, pied de bâtiment, dents creuses en ville).

Dans les années soixante-dix, un groupe de jardiniers a inventé le terme de "green guérilla" et a investi avec différents végétaux le pied des arbres et les interstices de leur quartier à New-York.

Une autre façon (illicite) d'embellir son cadre de vie.

- Park'(ing) Day est un événement mondial ouvert à tous qui a lieu le 3^e week-end de septembre, durant lequel citoyens, artistes et activistes se mobilisent pour transformer temporairement des places de parking payantes en espaces végétalisés et conviviaux. Cette initiative vise à nous interpeller sur la place de la voiture dans nos villes et à nous amener à repenser l'utilisation des espaces publics urbains.



RESSOURCES DOCUMENTAIRES & SITE INTERNET

ABONNEMENTS

Revue spécialisée en architecture, urbanisme et paysages :
Archiscopie, Architecture à vivre, D'A, Ecologik, Études foncières, l'Architecture d'aujourd'hui, le Moniteur, Maison écologique, Séquences bois, Traits urbains, Urbanisme, Urbanisme pratique.

Presse locale : *Le Dauphiné libéré, l'Hebdo de l'Ardèche, la Tribune.*

ACQUISITIONS

ARCHITECTURE ET CONSTRUCTION

170 séquences pour mener une opération de construction (Le Moniteur, 2010);

Architecture industrielle : les usines (Parkstone, 2010);

Architecture low cost, low tech, Alessandro Rocca (Actes sud, 2010);

Histoire de l'habitat idéal : de l'orient vers l'occident,

Augustin Berque (Félin, 2010);

L'architecture, Philippe Madec (Autrement, 2004);

Les 101 mots de l'architecture à l'usage de tous, Florence Lipsky et Pascal Rollet (Archibooks, 2009);

Les fondamentaux de l'architecture, Lorraine Farely (Pyramyd, 2009).

PAYSAGE ET JARDINS

Aménager avec le végétal : pour des espaces verts durables (CERTU, 2011);

Le BRF, vous connaissez ? Pour une agriculture du vivant,

Jacky Dupety (De Terran, 2007);

Paysages de terrasses (Edisud, 1993).

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

Aménager durablement les petites communes : écoquartiers en milieu rural (CERTU, 2011);

Construire ensemble, le grand ensemble (Actes sud, 2010);

Contre Télérama, Eric Chauvier (Allia, 2011);

Ecoquartiers, mode d'emploi (Eyrolles, 2009);

L'aventure des mots de la ville à travers le temps, les langues, les sociétés (Robert Laffont : coll. Bouquins, 2010);

La ville insoutenable (Belin, 2006);

Le nouveau régime des lotissements (Berger-Levrault, 2011);

Organiser la ville hypermoderne, Ariella Masboungi et François Ascher (Parenthèses, 2009);

Territoires 2040 (Documentation française, 2010);

Urbanisme raisonné en milieu rural : de nouveaux modes d'habiter à inventer (CAUE 47 : actes des journées d'études des 1er et 2 octobre 2008);

Villes utopiques, villes rêvées, Patrice de Moncan (Mécène, 2003).

AUTRES THÉMATIQUES

Ardèche terre d'industrie : au temps où les usines parlaient...,

Jean-René et Christian Nace (la Fontaine de Siloë, 2002);

Les plus beaux lieux du patrimoine industriel (Michelin, 2011);

Memento social 2011 (Francis Lefebvre, 2011);

Poste restante, Henri-Paul Chabal (la Fontaine de Siloë, 2011);

Utopies et utopistes, Thierry Paquot (la Découverte, 2010).

DVD

Les enfants de la cité Blanche, France Bonnet et Kamel Chérif (Métis production, 2009).

LE SITE INTERNET DU CAUE

Pour l'année 2011, 44 500 pages ont été lues au cours de 27 800 visites par 17 400 visiteurs différents. Par rapport à 2010, cela représente 12% de visiteurs supplémentaires et un accroissement du nombre de consultations de 17% à 18%.

Les internautes accèdent au site du CAUE de deux manières. Ceux qui connaissent et suivent l'activité du CAUE passent généralement par la page d'accueil pour se rendre ensuite sur différentes pages. Les internautes cherchant une information précise à partir de mots-clés arrivent souvent directement sur les documents disponibles en téléchargement.

C'est ainsi que la page la plus visitée (après la page d'accueil) est le document réalisé par le CAUE pour la formation consacrée aux opérations d'aménagement: «Principaux outils de l'urbanisme opérationnel».

Cette page a été téléchargée plus de 2.800 fois et au moins 40% des téléchargements ont été réalisés sans passer par la page sur laquelle se trouve le lien.

Ces données indiquent clairement que les supports mis à disposition sont bien référencés et que les thématiques abordées intéressent au-delà du département. Les documents mis en ligne contribuent à l'identification, ou la notoriété, de la structure et de son activité.

Le site Internet demeure également, pour le CAUE, un moyen pertinent de communiquer: concours *Rural & Durable!* (1.350 téléchargements pour l'ensemble des documents), calendrier des permanences (600 téléchargements), recrutement (600 téléchargements pour les deux postes proposés)...

En apparence un peu rébarbatifs, ces éléments sont toutefois importants. Ils devront intégrer la réflexion préalable à la refonte du site Internet et à la mise en place d'une nouvelle charte graphique, prévues pour la fin de l'année 2012.

<http://www2.archi.fr/CAUE07/>

REVUE DE PRESSE



33 articles dans *Le Dauphiné libéré* (édition de Privas) /
 31 articles dans *La Tribune* / 4 articles dans *L'Hebdo de l'Ardeche* /
 1 article dans *Les cahiers du fleurissement* / 1 article dans *Ecologik*

ET ENCORE...

MEMBRE DE...

- Commission départementale de la nature, des paysages et des sites de l'Ardèche
- Commissions départementales d'aménagement commercial de l'Ardèche, de la Drôme et de la Loire.
- Comité technique des Villages de caractère
- Comité de pilotage du Pays d'Art et d'Histoire du Vivarais méridional
- Jury régional du fleurissement
- Comité de pilotage des PLH des 4 communautés de communes Vallée du Rhône sud et Coiron
- Comité pilotage de la démarche agenda 21 de la communauté de communes du Pays Aubenas-Vals

PARTICIPATION À...

- Démarche d'élaboration d'un catalogue des formes urbaines en Ardèche (DDT/CETE)
- Voyage d'étude "énergie et urbanisme", en région Bretagne (PNR des Monts d'Ardèche et Polénergie)

PARTICIPATION DU CAUE DE L'ARDÈCHE AUX JURYS DE CONCOURS EN 2011

VIVARAIS HABITAT

Projet ANRU, Zodiaque 2 à Annonay :
26 logements, crèche et centres sociaux.
Équipe lauréate : AKTIS Architecture à Grenoble.

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ARDÈCHE

Musée départemental archéologique à Alba-la-Romaine.
Équipe lauréate : Atelier 3A au Teil-d'Ardèche.

SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES DES MONTS ET VALLÉES D'ARDÈCHE

Équipement aquatique couvert à Aubenas.
Équipe lauréate : Po & Po architecture à Paris.

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ARDÈCHE

Cité scolaire à Saint-Cirgues-en-Montagne.
Équipe lauréate : Dominique Charnay architecte à Aubenas.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY

Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) à Davézieux.

Équipe lauréate : EURL d'architecture Jean-Juc Mathais à Saint-Étienne.

CENTRE HOSPITALIER DE L'ARDÈCHE MÉRIDIONALE

Cuisine centrale à Vals-les-Bains.
Équipe lauréate : Fabre & Doinel architectes à Aubenas.

COMMUNE DE BOURG-LÈS-VALENCE

Pôle petite enfance à Bourg-lès-Valence.
Équipe lauréate : Rue Royale architecture à Lyon.



Équipement aquatique, projet lauréat

FNCAUE

Le CAUE adhère à la Fédération Nationale des CAUE qui est présidée depuis l'automne 2011 par Jean-Marie RUANT, Conseiller général et président du CAUE du Nord.

L'actualité de l'année a bien entendu été marquée par le travail sur les modalités de mise en place de la nouvelle taxe d'aménagement qui vient bouleverser la ressource des CAUE.

Sur le plan technique, l'équipe du CAUE a participé massivement à la formation « Acteurs et gouvernance des projets et de la planification aux différentes échelles territoriales » qui s'est déroulée à Valence à l'initiative du groupe « étalement urbain & territoire durable »

URCAUE

L'Union Régionale Rhône-Alpes, à laquelle participe le CAUE de l'Ardèche, poursuit ses actions de coordination et de diffusion d'envergure régionale. C'est dans ce cadre qu'a été inaugurée à Lyon l'exposition « Jean-Louis Chanéac, itinéraire d'un architecte libre ».

Cette exposition retrace et revisite l'œuvre de ce créateur régional récompensé par le grand prix international d'urbanisme et d'architecture à Cannes en 1969, et qui défendait « l'implantation libre de cellules individuelles, évolutives et mobiles », aspirant à un « habitat pour le plus grand nombre ».

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE SAINT-ÉTIENNE

Le CAUE a participé au second colloque "*Projets de campagne - Habiter aujourd'hui et demain l'espace rural*", organisé par le réseau Espace rural & Projet spatial à la maison du PNR à Jaujac le 28 octobre. Rémy Maisonneuve, urbaniste au CAUE, a apporté une contribution spécifique au second volume de la collection en traitant l'approche multiscalaire des projets en territoires ruraux.



COUVERTURE :

Concours Rurable & Durable!,

Équipe Mélanie DANIEL et Séverine CHEMIN.

CAUE DE L'ARDÈCHE

2 bis avenue de l'Europe unie
BP 101 - 07001 PRIVAS cedex

TÉL

04 75 64 36 04

FAX

04 75 64 01 30

MAIL

caue-07@wanadoo.fr

WEB

<http://www.archi.fr/caue07/>

CAUE DE L'ARDÈCHE

2 bis avenue de l'Europe unie
BP 101 - 07001 PRIVAS cedex

TÉL

04 75 64 36 04

FAX

04 75 64 01 30

MAIL

caue-07@wanadoo.fr

WEB

<http://www.archi.fr/caue07/>

